

RENOUVELLEMENT EN RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Comment dois-je procéder ? *Étape 1/2*



Je souhaite renouveler mon logement pour la rentrée prochaine. Quelle sont les conditions ?

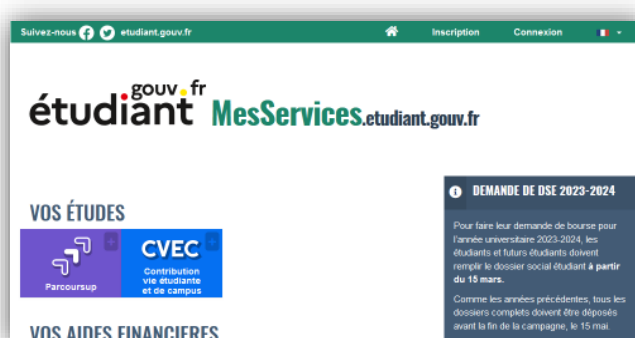
Voici les conditions pour demander un renouvellement :

- Être étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur,
- Être à jour de vos loyers,
- Ne pas avoir de contentieux disciplinaires.
- Conserver votre logement jusqu'au 31/08/2024 sauf raisons justifiées (stage)
- Ne pas avoir épuisé votre droit au logement de 5 années au 1^{er} septembre 2024.

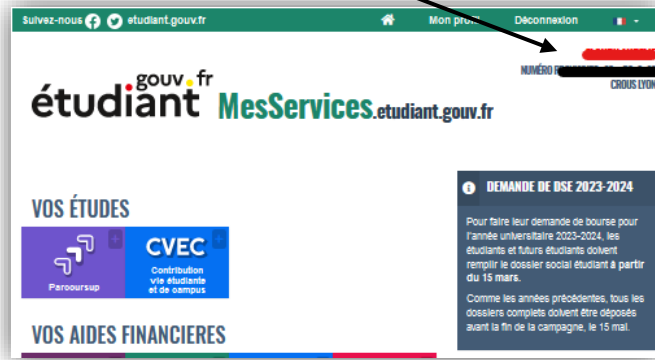


Comment indiquer que je souhaite conserver mon logement pour la rentrée prochaine ?

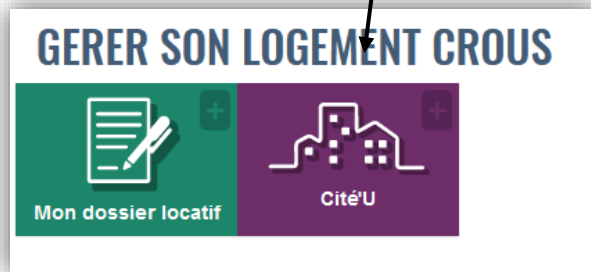
Connectez-vous à votre compte MSE, je vous montre les étapes :



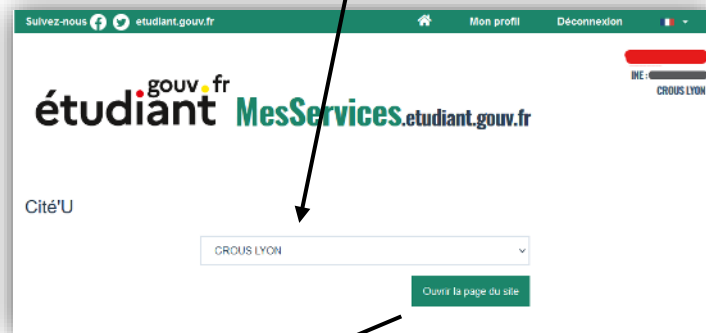
Lorsque vous êtes connecté, votre nom apparaît en haut à droite.



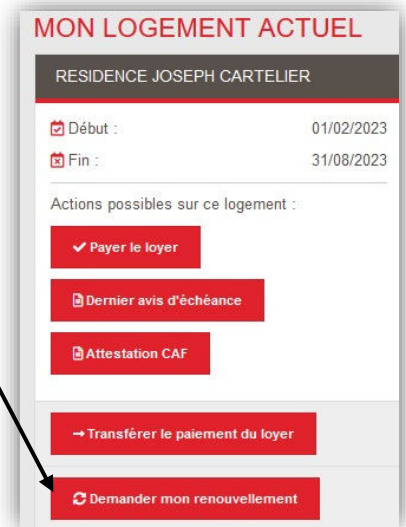
Allez dans la rubrique GERER SON LOGEMENT « Cité U »



Choisissez le Crous de Paris – « Rubrique Mon logement actuel »



Cliquez sur « Demander mon renouvellement »



Je n'ai pas cette brique ?

Cette brique apparaît jusqu'au 29 avril 2024 minuit. Si vous n'êtes pas à jour de vos loyers, la brique n'apparaît pas. Vérifiez auprès de votre secrétariat que vous avez bien réglé votre loyer.

J'ai cliqué sur la brique, comment puis-je vérifier que ma demande a été prise en compte.

En plus du mail que vous avez reçu, vous retrouverez le statut de votre demande dans la rubrique « Mon logement Actuel ».



Comment savoir si ma demande est acceptée ?

Les demandes seront traitées **dans les meilleurs délais**. Vous recevrez **une réponse le 15 mai au plus tard**. Il est **impératif de surveiller vos mails** tous les jours pendant cette période. Si vous êtes accepté, vous devrez retourner dans la rubrique « mon logement actuel » **pour confirmer**. Sans confirmation de votre part, le dossier locatif ne s'initialisera pas et le renouvellement ne sera pas pris en compte.



Je ne suis pas sûr de continuer mes études sur Paris, est ce que cette étape m'engage ?

Dans le doute, il est préférable de demander et confirmer votre renouvellement.
Vous pourrez toujours vous désister impérativement avant le 31/08/2024.



Vous recevrez un mail de confirmation ainsi que les démarches à suivre **pour constituer votre dossier locatif**.
Vous devrez obligatoirement joindre les pièces obligatoires* **sous 60 jours** à compter de votre confirmation.
A défaut, votre dossier deviendra inactif. Vous perdrez votre droit d'occupation.

* Pièce d'identité, Certificat VISALE 2024-2025,
Assurance Multirisque Habitation renouvelée, Fiche de Renseignements